

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE**

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2016**

Date de convocation : 26/02/2016, d'affichage : 26/02/2016.

Conseillers en exercice : 15, présents : 14, votants : 15,

L'an deux mil seize, le 1<sup>er</sup> mars à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur **CHASSELON** Jean-Claude, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **VAILLANT** Jean-Pierre, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **POULLE** Sophie, **DE LE VALLEE (AUBREE)** Sandrine, **VANDINI** Christophe, **TREFCON** Virginie, **DEBREYNE** Eric, **PARIZOT** Olivier, **COCHENNEC** Audrey, **FELIX** Jean-François, **TALON** Vanessa, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **RENAUX** Jimmy,

Etaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : M. **RENAUX** Jimmy à M. **FELIX** Jean-François,

M. **FELIX** Jean-François a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2015 :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 18 décembre 2015, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

**RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT CUI A COMPTER DU 1<sup>er</sup> MARS 2016 :**

Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat CUI concernant Monsieur Pascal TREFCON, pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, sous condition que l'intéressé effectue la formation mise en place par la commune et le CAP Emploi / ALIHANSE (organisme chargé du suivi de ce contrat) pendant cette période.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté le Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le contrat CUI de Monsieur Pascal TREFCON, pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

**REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que les tarifs de location de la salle polyvalente n'ont pas été révisés depuis le 05 décembre 2001.

Il explique qu'il serait donc judicieux de revoir ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 en répercutant le coût du ramassage des ordures ménagères.

Après avoir écouté les propos du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de fixer, par 11 voix pour et 4 abstentions dont 1 pouvoir, les tarifs de la location de la salle polyvalente, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, avec une augmentation de 10 euros par journée et 5 euros par journée supplémentaire, comme suit :

**PARTICULIERS : tous les locaux**

**(50 % pour une journée supplémentaire et 20 % pour le chauffage)**

Habitants de Muille-Villette : **147 € 00** pour une journée  
+ **73 € 50** avec une journée supplémentaire soit **220 € 50**  
+ **29 € 40** avec le chauffage une journée soit **176 € 40**  
deux jours soit **264 € 60**

Habitants extérieurs : **193 € 00** pour une journée  
+ **96 € 50** pour une journée supplémentaire soit **289 € 50**  
+ **38 € 60** avec le chauffage une journée soit **231 € 60**  
deux jours soit **347 € 40**

**Tous les locaux – de 5 Heures :**

(vin d'honneur, conférences, réunions, assemblée générale etc.....)

**71 € 00**

+ **14 € 20** avec le chauffage (soit **85 € 20**)

**La salle sera gratuite pour le vin d'honneur d'un mariage d'une personne de MUILLE-VILLETTE.**

**ASSOCIATIONS :**

Associations communales :

Manifestations à but non lucratif : **GRATUIT**

Manifestations à but lucratif : **65 € 00**

+ **13 € 00** avec le chauffage soit **78 € 00**

Associations sportives extérieures à la commune :

- moins de 5 heures à but non lucratif : **46 € 00**

+ **9 € 20** avec le chauffage soit **55 € 20**

- journée but non lucratif : **83 € 00**

+ **16 € 60** avec le chauffage soit **99 € 60**

- journée but lucratif : **156 € 00**

+ **31 € 24** avec le chauffage soit **187 € 44**

Associations autres que sportives extérieures à la commune :

- but lucratif ou non : **156 € 00**

+ **31 € 24** avec le chauffage soit **187 € 44**

**LAVE-VAISSELLE :**

- pour une journée : **30 € 00**

- pour une journée supplémentaire + **10 € 00**

**NETTOYAGE : 30 € 00.**

La petite salle de réunion ne sera plus louée à compter de cette date (décision prise à l'unanimité des membres présents).

## **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LA CREATION DE SURBAISSÉS :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune participe au financement de travaux de surbaissement des bordures de trottoirs effectués par les particuliers pour qu'ils puissent accéder à leur propriété.

Cette aide accordée par la commune pourrait être de 200 euros versée aux particuliers sur présentation d'une facture de travaux acquittée.

Les travaux de surbaissement devront être réalisés par une entreprise.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les propos du Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'allouer une aide de 200 euros aux particuliers qui effectueront des travaux de surbaissement de bordures de trottoirs pour accéder à leur propriété, sur présentation d'une facture acquittée par l'entreprise qui aura réalisé lesdits travaux, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **DEMANDE DE SUBVENTION :**

Monsieur le Maire fait savoir que l'association « T'chout Jacques » sollicite une subvention de la part de la commune dans le cadre de l'organisation de la cavalcade organisée le 17 avril 2016 à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'association et des 85 ans de T'Chout Jacques.

Le Conseil Municipal, après discussion, par 10 voix pour dont 1 pouvoir, 2 voix contre et 3 abstentions, décide d'allouer une subvention de 50 euros à cette association.

## **PROJET SAGE HAUTE SOMME :**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Haute Somme a adopté le projet SAGE lors de la réunion du 18 septembre 2015.

Il fait savoir à l'assemblée que ce projet doit obtenir l'avis du Conseil Municipal sur ce projet de territoire.

La consultation administrative sera suivie d'une enquête publique qui aura lieu dans le courant du deuxième trimestre 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos du Maire et après présentation du dossier de projet de territoire du SAGE Haute Somme,

A l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur ce projet.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### **Parc Eolien de Villers-St-Christophe :**

M. le Maire donne lecture de la copie de l'arrêté du Préfet de l'Aisne n°IC/2016/016, daté du 26 janvier 2016, refusant à la société FERME EOLIENNE DE VILLERS-SAINT-

CHRISTOPHE l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Villers-Saint-Christophe.  
Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Parc Eolien des Tournevents du COS à Cugny, Ollezy et Sommette-Eaucourt :

M. le Maire donne lecture de la copie de l'arrêté du Préfet de l'Aisne n°IC/2015/190, autorisant la société PARC EOLIEN DES TOURNEVENTS DU COS à exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Cugny, d'Ollezy et de Sommette-Eaucourt.  
Le Conseil Municipal en prend bonne note.

114<sup>ème</sup> Paris-Roubaix :

M. le Maire fait savoir que le 114<sup>ème</sup> Paris-Roubaix se déroulera le dimanche 10 avril 2016 et qu'il passera dans la commune de Muille-Villette (rue de Paris) vers 11 h 24. La caravane qui précède la course est annoncée vers 10 h 10. Ces renseignements sont fournis par la société chargée de l'organisation du Paris-Roubaix.  
Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Recensement de la population 2016 :

M. le Maire fait savoir que le recensement qui a été effectué du 21 janvier 2016 au 20 février 2016 a donné les résultats suivants :

Logements collectés : 397,

Logements habités : 342,

Résidences secondaires : 3,

Logements, appartements vacants et autres : 52,

Habitants recensés : 824 ;

Ces chiffres bruts seront vérifiés et affinés par la Direction Régionale de l'INSEE.

M. le Maire tient à remercier les Coordonnateurs communaux et les Agents recenseurs pour le travail effectué.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

**POINT SUR LES TRAVAUX :**

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE MAIRIE (DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) AU TITRE DE L'ANNEE 2016 :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'acquisition du corps de ferme situé 108, rue de Paris à Muille-Villette qui doit servir entre autres de nouvelle mairie, doit être aménagé en le mettant aux normes de sécurité, d'accessibilité pour recevoir les personnes handicapées.

Il présente à cet effet les différents devis de l'aménagement de la nouvelle mairie, à savoir :  
ATELIER D'ARCHITECTURE DURVILLE : 5 600,00 € HT (6720,00 € TTC), E2C AUTERIVES SARL : 24 942,00 € HT (29 930,40 € TTC), ENTREPRISECOELHO GEORGES : 11 942,00 € HT (14 330,40 € TTC), SARL BPE : 16 562,00 € HT (19 874,40 € TTC), FABRIPLAST MENUISERIES : 7 783,64 € HT (9 340,37 € TTC), DANYBECFEVRE : 5 509,40 € HT (6 611,28 € TTC), ADI 80 : 2 995,40 € HT (3 594,48 € TTC), pour un montant total des travaux estimé à 75 334,44 € HT (90 401,33 € TTC).

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,  
-décide l'aménagement de la nouvelle mairie,

-adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2016 et arrête le plan de financement suivant :

-subvention DETR 2016 (30%) pour un montant de 22 600,33 euros,

-participation communale par emprunt pour un montant de 67 000,00 euros et fonds libres pour un montant de 801,00 euros ; dont TVA 15 066,89 euros.

**TRAVAUX DE CREATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE (DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) AU TITRE DE L'ANNEE 2016 :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les anciens locaux de la mairie, doivent servir à créer une cantine scolaire attenante aux écoles en la mettant aux normes de sécurité, d'accessibilité pour recevoir les personnes handicapées.

Il présente à cet effet les différents devis de la création de cette cantine scolaire, à savoir :

ATELIER D'ARCHITECTURE DURVILLE : 7 800,00 € HT (9360,00 € TTC), E2C AUTERIVES

SARL : 70 044,00 € HT (84 052,80 € TTC), SARL BPE 24 420,00 € HT (29 304,00 € TTC),

ADI 80 : 11 301,44 € HT (13 561,73 € TTC), pour un montant total des travaux estimé à 113 565,44 € HT (136 278,53 € TTC).

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

-décide la création de cette cantine scolaire,

-adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2016 et arrête le plan de financement suivant :

-subvention DETR 2016 (35%) pour un montant de 39 747,90 euros,

-participation communale par emprunt pour un montant de 96 000,00 euros et fonds propres pour un montant de 530,63 euros ; dont TVA 22 713,09 euros.

**QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire fait savoir que M. Stéphane DEMILLY, député de la Somme, se rendra en mairie de Muille-Villette le samedi 19 mars à 10 heures.

M. le Maire donne lecture du bilan des activités du TAP établi par l'association YOKIS.

Dans ce bilan, il est précisé que 18 enfants inscrits se sont vus proposer des activités sportives ou manuelles telles que la trottinette, les arts plastiques, le hockey.....). Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 22 heures 15 minutes.

Suivent les signatures.....